

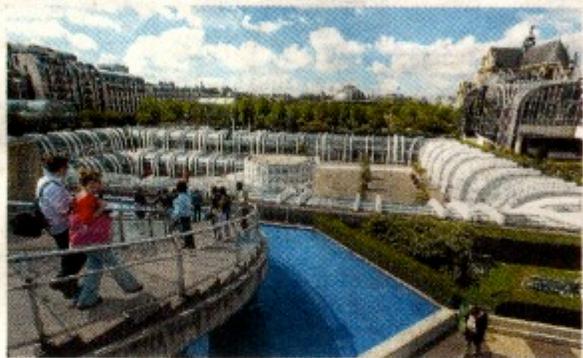
▼ COLLECTIVITÉS LOCALES

Le très cher chantier du Forum des Halles

Le Conseil de Paris doit voter une rallonge à la rénovation du Forum des Halles, déjà estimée à 802 millions d'euros. Une opération majoritairement réalisée de gré à gré.

PAR ÉRIC CHOL

Quelle sera, au final, la facture de la rénovation du Forum des Halles ? Depuis le lancement du projet de modernisation du plus grand centre commercial d'Europe, l'addition ne cesse de gonfler. Dernier chiffre officiel : 802 millions d'euros. « C'est le coût global du projet des Halles pour la ville de Paris », expliquait la Mairie, interrogée par « La Tribune » début décembre quelques jours après le feu vert du Conseil de Paris. Et de détailler : « Nous attendons des recettes des tiers : Unibail-Axa (238 millions d'euros), la Région et la RATP (90 millions d'euros), le maire de Paris ayant sollicité le gouvernement pour obtenir des financements complémentaires de la part de l'État ». « In fine, concluait l'équipe de Bertrand



Le Conseil de Paris qui se réunit lundi et mardi, s'apprête à adopter un avenant rajoutant 6,7 millions d'euros pour la rénovation du Forum.

Delanoë, le coût net pour la Ville sera au maximum de 474 millions d'euros ».

■ DURÉE DES TRAVAUX : SEPT ANS

Pourtant, l'addition est loin d'être arrêtée. Ainsi, le Conseil de Paris, qui se réunit ces lundi et mardi, s'apprête à adopter un avenant rajoutant 6,7 millions d'euros au devis de la Canopée. « Les travaux ne doivent pas démarrer avant un an et dureront près de sept ans : la facture finale dépassera le milliard d'euros », pronostique Jean François Legaret, maire UMP du 1^{er} arrondissement. Une enveloppe considérable, même pour le budget de la Mairie de Paris, et qui pose la question de la mise en concurrence de ce marché. Sur ce point, l'entourage de Bertrand Delanoë

est unanime. « S'agissant d'un propriétaire en titre, une mise en concurrence n'aurait pas eu de sens », assurait la ville de Paris dans un communiqué publié le 5 novembre.

Selon ce texte, « la vente de foncier ne relève pas des règles de mise en concurrence du code des marchés publics ». Mais un rapport confidentiel que s'est procuré « La Tribune », daté du 28 décembre 2000, et réalisé par le cabinet PricewaterhouseCoopers à propos de l'avenir du Forum des Halles ne partage pas les mêmes conclusions.

Le rapport d'une centaine de pages stipule que « si l'on devait considérer qu'un principe général de transparence et de mise en concurrence s'applique aux transactions touchant au domaine des collectivités locales (...), l'application de ce principe de transparence conduirait à procéder par la voie de l'appel d'offres ».

Or non seulement la méthode recommandée par PwC n'a pas été retenue, mais le rapport n'a même pas été mentionné par l'équipe de Bertrand Delanoë. Il est vrai qu'il avait été commandé par l'équipe municipale précédente...